

# En juillet 1861, quand la bagarre de l'auberge Chauffat devient une affaire d'Etats !

À deux pas de la frontière, une rixe entre un Savoyard ivre et des gendarmes genevois va provoquer émeute, coups de feu et imbroglio diplomatique entre Berne et Paris.

## VILLE-LA-GRAND

**E**n ce dimanche 18 août 1861, c'est la vogue de Ville-la-Grand. Étonnamment, cette manifestation se déroule côté genevois, car c'est là que sont situées les deux anciennes auberges de la commune (voir par ailleurs). L'ambiance est bon enfant autour des divers stands des marchands ambulants, même si l'alcool coule à flots.

### 1 A l'origine une banale histoire de stand pendant la vogue

Cette affaire, qui va faire grand bruit durant des mois jusqu'à Berne et Paris, commence par une banale histoire de stand, déplacé car il gêne la circulation, du côté français au côté suisse de la frontière. Du coup, le garde champêtre de Presinge demande à encaisser une taxe, pour l'exploitation de ce Virolet à flèche, sorte de roulette où les gens gagnaient ici de la vaisselle de porcelaine. Les époux Dacati règlent sans problème la taxe, un franc suisse. Mais à ce moment-là, Pierre Longet, un jeune de Ville-la-Grand, quelque peu enivré, s'insurge contre le paiement de cette taxe, estimant que le stand est en grande partie côté français !

### 2 La situation dégénère dans l'auberge Chauffat

Le ton monte entre le gaillard, rejoint par quelques copains, et le garde champêtre, bientôt



L'entrée du village de Ville-la-Grand au début des années 1900.

appuyé par deux gendarmes genevois attirés par l'esclandre. Longet traite même les pandores helvètes de « cochons », en précisant « qu'il a servi sous Garibaldi et qu'il n'a peur de personne ! ». Finalement, les choses se calment. Jusqu'au début de soirée, où Pierre Longet, rejoint par son père François, passe la porte de l'auberge Chauffat pour boire encore quelques verres. Mau-

vaise idée, car bien énervé, le jeune homme de 18 ans profère bientôt de nouvelles insultes : « J'emmerde les Suisses et la police genevoise ! ». Toujours présents sur la vogue, les gendarmes genevois ne tardent pas à l'arrêter, mais son père s'interpose et la situation dégénère...

### 3 La foule réclame la libération des deux prisonniers

Dans la bousculade, le jeune Longet tombe et se tape la tête contre un escalier, à moins que ce ne soit un gendarme qui l'ait « calmé » d'un coup de canne plombée... À l'extérieur, les esprits s'échauffent et une foule de plus de 200 personnes réclame la libération immédiate des deux prisonniers. Force restant à la loi, les gendarmes refusent et font fermer l'auberge. Le père

Chauffat a la bonne idée de tirer ses volets, juste avant qu'une pluie de cailloux ne s'abatte sur la façade... Deux gendarmes genevois à cheval arrivent bientôt en renfort de Jussy, mais ils ne peuvent pas faire grand-chose, car les manifestants sont repassés du côté français de la frontière, où les forces de l'ordre brillent par leur absence !

DOMINIQUE ERNST

## Quand le traité de Turin supprime les bistrotts de Ville-la-Grand !

Après la défaite de Napoléon Bonaparte, les royaumes alliés victorieux des armées françaises ont procédé à un retour sur les anciennes frontières. Ce fut notamment le cas dans notre région, où le royaume de Piémont-Sardaigne retrouva ses territoires perdus à la Révolution. À la suite de ces mouvements de frontières de 1815, qui visent notamment à doter la république de Genève d'un territoire plus cohérent, Ville-la-Grand est divisée en deux parties. À cause de ce redécoupage, les deux auberges que comptait la commune se sont retrouvées du côté genevois, à quelques mètres de la frontière, mais sur le territoire de la commune de Presinge !

## Trois gendarmes genevois assiégés par 200 Savoyards !

Face à la frontière française, les deux gendarmes à cheval sont accueillis par des jets de pierres et doivent se replier. La situation n'est pas meilleure dans l'auberge où les assiégés craignent à chaque instant une attaque. Après avoir à plusieurs reprises et sans succès sommé les assaillants de se retirer, le garde champêtre et les gendarmes vont tirer trois coups de feu en direction de la foule.

### La façade l'auberge ravagée

Alors que le pire est à craindre, l'arrivée d'élus

suisse et français va réussir à ramener un semblant de calme. Bilan de l'affaire, la façade de l'auberge ravagée et surtout trois blessés par balle côté français, dont un grave. Très vite, l'histoire fait la « une » des journaux français et suisses, avec, bien sûr, des versions quelque peu différentes...

### Échanges officiels de courriers entre Berne et Paris

Les politiques leur emboîtent le pas, avec de nombreux échanges officiels de courriers entre Berne et Paris. Des enquêtes sont menées par les deux pays, mais avec des

conclusions opposées. Une commission mixte est finalement nommée. Après de longs conciliabules, les quatre membres de cette commission, deux Français et deux Suisses, n'arriveront pas non plus à se mettre d'accord ! Finalement, l'aspect juridique est réglé et, dans le cadre d'un arrangement négocié en mars 1862, la Suisse accepte de prendre à sa charge les indemnités destinées aux trois blessés (4 350 francs français) tandis que le gouvernement de Napoléon III paiera les réparations de la façade de l'auberge (400 francs suisses).



Ville-la-Grand et les Voirons.



Vers 1910, une vue générale de la commune de Ville-la-Grand, qui comptait 705 habitants en 1861 (contre près de 10 000 aujourd'hui).